

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 Octobre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt et un octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 2
Votants : 18

Date de la convocation :

15 octobre 2015

Date d'affichage :

15 octobre 2015

Présents : MM. Michel BRARD - - Catherine LEBOUcq – Michel BENEDETTI - Cécile BOULDE - Jean-Luc VALLET – Adjoint
Marc LIBERT - Madeleine DENIS –Karine HUART – Jean-Marc COSTENTIN – Aline JOSSE - Anne LEGOUBE - Christian THEBAULT - Nicolas HARDY - Charles DAVENEL - Patricia PAUTONNIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sébastien TROUVÉ donne pouvoir à Jean-Luc VALLET - Anne-Marie VEILLÉ donne pouvoir à Cécile BOULDE -

Absent : Dominique FROC –

Secrétaire de séance : Jean-Luc VALLET est désigné comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2015
- Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée –Ad'AP (délibération)
- Cession de terrain aux riverains du terrain Papouin (délibération)
- Tarification 2016 du service assainissement collectif (délibération)
- Personnel communal : adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires (délibération)
- Produits irrécouvrables – demande d'admission en non-valeur (délibération)
- Rapports d'activité 2014 : (délibérations)
 - Fougères Communauté
 - Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon
 - SDE 35- Syndicat Départemental d'Electrification
 - SIEX (eau potable)
 - SURF (Service Urbain de la Région Fougèraise)
- Compte-rendu de commissions :
 - Sports – 14 septembre et 7 octobre 2015
 - Urbanisme –Etude du futur lotissement – 5 et 21 octobre 2015
 - Voirie – 20 octobre 2015
- Le point sur les dossiers
 - Bâtiment du presbytère – Compte rendu réunion des assistantes maternelles
 - Travaux à la salle des fêtes – Verrière –sanitaires
 - Consultation d'entreprises pour des travaux de couverture
- Questions diverses

Devant quitter la séance avant la fin, le Maire propose de changer l'ordre d'intervention des questions inscrites à l'ordre du jour et de laisser ensuite la présidence à Michel BRARD, 1^{er} Adjoint.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2015

Le Maire soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 30 septembre. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, il est adopté à l'unanimité.

Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée –Ad'AP

Présentation : le Maire – Bernard DELAUNAY

Le Maire expose que conformément à la réglementation en vigueur, les collectivités, gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) doivent avoir rendu ces bâtiments accessibles ou doivent établir un document de programmation financière en matière d'accessibilité les engageant à réaliser des travaux de mise en conformité dans un calendrier précis.

Il s'agit de l'Ad'AP – Agenda d'Accessibilité Programmé - précisé dans le décret n° 2014-1327 du 05/11/2014. Il concerne les IOP- Installations Ouvertes au Public- (cimetière) ainsi que les ERP – Etablissements recevant du Public- et permet à la commune de disposer d'un délai de 3 ans pour remédier à la non accessibilité.

Le bureau d'étude APAVE a été retenu pour la mise à jour du diagnostic accessibilité réalisé antérieurement.

Une programmation a été établie pour les 2 IOP et les 8 ERP de la commune en plaçant la majorité des travaux préconisés par l'APAVE dès l'année 2016. La répartition a été établie entre le service technique communal et les entreprises privées.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des éléments inclus dans cet agenda, de la teneur des travaux, de leur programmation et chiffrage, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'agenda d'accessibilité programmée – Ad'AP tel que présenté et prend l'engagement d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à présenter la demande de validation de l'agenda auprès des services de l'Etat – DDTM – et à signer tout document à intervenir.

Le montant des travaux, estimé par l'APAVE, s'élève à 11 922 € TTC pour les bâtiments et à 4 236 € TTC pour la voirie-parking

Cession de terrain aux riverains du terrain Papouin

Présentation : le Maire – Bernard DELAUNAY

Catherine LEBoucQ, intéressée par l'affaire, n'a participé ni au débat ni au vote.

Le Maire rappelle que par délibération du 11 mars 2015, le conseil municipal a décidé l'acquisition du terrain appartenant aux Consorts PAPOUIN cadastré section ZB 586.

Un compromis de vente a été signé en l'étude de Maître BARBIER, notaire à Fougères, le 1^{er} juillet 2015.

Il indique que plusieurs riverains à ce terrain ont manifesté leur souhait d'acquérir une bande de terre en vue d'agrandir leur propriété respective.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de vendre une partie de terrain sur une largeur de 4 mètres linéaires aux riverains suivants :
 - o Monsieur et Madame LEGEAI Roger, 6 allée du Calvaire – Javené
 - o Madame Catherine LÉBOUCQ- 11, rue de l'Orquère – Javené
 - o Monsieur et Madame TIERCIN Patrick, 13 rue de l'Orquère – Javené
 - o Monsieur et Madame DANDIN Loïc 18, rue de l'Orquère – Javené
 Les superficies respectives seront définies par document d'arpentage.
- que cette vente ne pourra intervenir qu'après signature de l'acte définitif d'acquisition par la commune aux Consorts PAPOUIN du terrain concerné
- que les frais annexes à cette cession, de géomètre et de notaire seront à la charge respective des acquéreurs.
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir dont notamment les actes de vente qui seront passés en l'étude de Maître BARBIER, notaire à Fougères.

Tarification 2016 du service assainissement collectif
--

Présentation : le Maire – Bernard DELAUNAY

Le Maire rappelle les derniers tarifs appliqués par la SAUR et par la commune :

<i>Tarifs Commune et SAUR</i>			
<i>ANNEE</i>	<i>Part fixe</i>		<i>PRIX au m3</i>
	€		€
2015			
- Tarif Commune	7.71 €		0.46 €
- SAUR	20.34 €		1.154 €

Il précise que la prévision des tarifs 2016 applicables par la SAUR sera de :

- 21.98 € en part fixe
- et de 1.2407 € par m3 consommés pour tenir compte de l'avenant au contrat de délégation incluant des charges complémentaires à répercuter sur les abonnés.

Il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la tarification communale applicable au 1^{er} janvier 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide le maintien des tarifs communaux actuels, soit 7.71 € en part fixe et 0.46 € au m3, pour l'année 2016 compte – tenu du contexte économique.
- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents à intervenir.

Personnel communal : adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires

Présentation : le Maire – Bernard DELAUNAY

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a, par délibération du 11 février 2015, mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine pour négocier un contrat d'assurance des risques statutaires, en vertu de l'application des textes

régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, des décrets n° 85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion et décret n° 98-111 du 27 février 1998, par lequel les contrats d'assurance sont soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics, dont la réglementation impose une mise en concurrence périodique.

Le maire expose que le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

- d'accepter la proposition suivante :

- o Durée des contrats : 4 ans à la date d'effet du 1^{er} janvier 2016 (premier janvier deux mille seize)

→ Contrat CNRACL : Agents Titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL

Risques garantis : Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours fermes par arrêt
Longue maladie
Longue durée
Temps partiel thérapeutique
Disponibilité d'office pour maladie
Allocation d'invalidité temporaire
Maintien de rémunération (en cas d'inaptitude définitive pendant la procédure de reclassement et retraite pour invalidité)
Maternité
Adoption
Paternité
Décès
Accident du travail, maladie imputable au service, frais médicaux.

Conditions : Taux de 5.75% de la base d'assurance

Nombre d'agents : 13

→ Contrat IRCANTEC : Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des Agents Non-Titulaires

Risques garantis : Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours fermes par arrêt
Grave maladie
Maternité
Adoption
Paternité
Accident du travail, maladie professionnelle

Conditions : Taux de 1.10% de la base d'assurance

Nombre d'agents : 4 permanents et des saisonniers

- d'autoriser le Maire à signer les contrats en résultant et tout document à intervenir.

Produits irrécouvrables – demande d'admission en non-valeur

Présentation : le Maire – Bernard DELAUNAY

Le Maire expose la demande d'admission en non - valeur du Trésorier concernant une dette qu'il ne peut recouvrer. Il s'agit de prestations scolaires, cantine et garderie, de 2014 d'un montant de 261.02 € non réglées.

Il précise qu'une ordonnance du Tribunal d'Instance de Fougères du 17 novembre 2014 a prononcé la clôture de la procédure pour insuffisance d'actif et l'effacement des dettes antérieures à la date du jugement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- l'admission en non-valeur de cette dette au montant de 261.02 €. La dépense correspondante est inscrite à l'article 6542 du budget primitif – section de fonctionnement
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document correspondant.

Rapports d'activité 2014

• Présentation : le Maire – Bernard DELAUNAY

Communauté de Communes – Fougères Communauté

Bernard DELAUNAY, Maire, indique que conformément à la réglementation en vigueur – article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales- Fougères Communauté a fourni le rapport d'activité 2014 et il en présente le contenu.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

Questions diverses

Gens du voyage

Le Maire fait le point sur la présence de gens du voyage sur le terrain de la zone de la Grande Marche. Les premières caravanes sont arrivées lundi dernier, suite à de nombreuses réclamations de riverains, il a porté plainte jeudi pour occupation illégale du domaine public. Ils sont installés sur la voirie qui est propriété de la commune. Ce matin, la gendarmerie a fait des contrôles d'identité.

Le nombre total de véhicules est d'environ 53.

Il a demandé au Sous-Préfet par courrier d'engager une procédure d'évacuation forcée.

Une rencontre a eu lieu en mairie avec le directeur de l'AGV (Association des Gens du Voyage)- Monsieur RESTOUIN-, le directeur de l'Agence Départementale du Conseil Départemental – Monsieur TALLEC – et le Directeur des services de Fougères Communauté – Monsieur ZAMORA.

Il a été convenu qu'ils ne peuvent pas rester mais qu'il faut leur proposer un terrain d'accueil. Le Président de Fougères Communauté a donné son accord pour le terrain d'accueil dans le cas de grand passage. Il s'agit d'un terrain empierré seulement. Le départ est prévu pour demain ou après - demain.

Scrutin des Elections régionales de décembre 2015

Le maire demande à chaque conseiller de retenir les dates des prochains scrutins électoraux, les dimanches 6 et 13 décembre 2015 concernant les élections Régionales. Les permanences du bureau de vote seront établies lors du prochain conseil.

Le devenir du bâtiment de l'ancien presbytère

Il fait le point sur le devenir du bâtiment de l'ancien presbytère :

- une première réunion avec les assistantes maternelles, Catherine LÉBOUCQ - Adjointe aux affaires sociales et scolaires – la commission a eu lieu : 12 professionnelles présentes et très favorables au projet d'atelier relai rencontre, très contentes d'être sollicitées. 2 ou 3 seraient prêtes à lancer une MAM – Maison des Assistantes Maternelles- : lieu professionnel et indépendant du local d'atelier rencontre.
- Une rencontre avec les personnes âgées est prévue avec les élus de la commission communale, les membres du CCAS, des professionnels et/ou acteurs proches de ce public, en y associant le médecin de la commune pour réfléchir à l'accueil de professions para-médicales.
- Projet de construction : rencontre avec Fougères Habitat qui va faire une esquisse.

Intercommunalité

Suite au questionnement de Karine HUART, le maire fait le point suite à la décision du Préfet dans le cadre de la loi NOTRe de projet de schéma de coopération intercommunale du département et des réactions des 4 communes du secteur de St Aubin du Cormier.

Le Maire quitte la séance à 21h30.

Michel BRARD, 1^{er} Adjoint, poursuit l'ordre du jour :

Rapports d'activité 2014 - suite

- Présentation : Cécile BOULDÉ

Syndicat Intercommunal du Haut-Couesnon

Cécile BOULDÉ, Adjointe à l'environnement, indique que conformément à la réglementation en vigueur, le syndicat intercommunal du Haut Couesnon a fourni le rapport d'activité 2014 soumis au comité syndical et elle en présente le contenu.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

- Présentation : Michel BENEDETTI

Syndicat Départemental d'Electrification – SDE 35

Michel BENEDETTI, Adjoint à la voirie et aux réseaux, indique que conformément à la réglementation en vigueur, le syndicat départemental d'Electrification – SDE 35 - a fourni le rapport d'activité 2014 soumis au comité syndical et il en présente le contenu.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

- Présentation : Michel BENEDETTI

SIEX – Syndicat Intercommunal des Eaux du Chesné

Michel BENEDETTI, Adjoint à la voirie et aux réseaux, indique que conformément à la réglementation en vigueur, le syndicat intercommunal des Eaux du Chesné a fourni le rapport d'activité 2014 soumis au comité syndical et il en présente le contenu.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

- Présentation : Michel BRARD
SURF – Service Urbain de la Région Fougèraise

Michel BRARD, 1^{er} Adjoint, indique que conformément à la réglementation en vigueur, le syndicat intercommunal de Transport Urbain Fougèrais a fourni le rapport d'activité 2014 soumis au comité syndical et il en présente le contenu.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

Compte-rendu de commissions

► Sports – 14 septembre et 7 octobre 2015

Michel BRARD, Adjoint aux sports, indique que la première réunion a été une prise de contact avec les cabinets d'étude Sports Initiatives pour le terrain de football et avec le cabinet JAOUEN – RAIMBAULT agence de Vitré pour le bâtiment du Club house.

La deuxième a consisté à une visite d'une réalisation similaire en bâtiment à Bourgneuf la Forêt.

L'avant-projet détaillé – APD – sera présenté à la commission sports demain jeudi 22 octobre pour une présentation ensuite au prochain conseil municipal.

► Urbanisme – Etude du futur lotissement – 5 et 21 octobre 2015

Michel BRARD, adjoint à l'urbanisme, précise que la première réunion a aussi été une prise de contact avec le cabinet d'études Atelier du Marais. Des échanges sur les orientations du projet de lotissement ont eu lieu.

Aujourd'hui s'est déroulée la 3^e réunion avec l'étude de l'orientation générale du projet à l'appui d'une proposition par le bureau d'étude de 6 scénarios d'aménagement.

► Voirie – 20 octobre 2015

Michel BENEDETTI, Adjoint à la voirie et réseaux, en donne le compte-rendu :

- Point sur les travaux de création de ralentisseurs
- Point sur le programme de voirie 2015
- Proposition de lancement d'une consultation pour la « signalisation horizontale »
- Proposition concernant la rénovation du jalonnement directionnel sur bi-mâts
- Création d'un cite cinéraire-columbarium
- Aménagement de la rue des Châtaigniers
- Projet de modification de la place du Kiosque

Il est noté l'indiscipline de certains habitants du lotissement au Cœur de Bourg qui garent leur véhicule sur le trottoir. Si cela devait persister après la réalisation du marquage de la voirie, un courrier sera remis dans les boîtes aux lettres.

Le point sur les dossiers - Travaux

Bâtiment du presbytère – compte rendu réunion des assistantes maternelles – (voir ci-dessus)

Travaux à la salle des fêtes – Verrière – sanitaires

Jean Luc VALLET – Adjoint aux bâtiments – expose que les entreprises ont commencé lundi dernier. La durée du chantier prévue est de 15j à 3 semaines.

Les autres travaux de plafond des sanitaires, peinture, changements de convecteurs, ballon et éclairage de la scène devraient être terminés dans une dizaine de jours.
Sur la demande de Madeleine DENIS – membre de Jav'scène- il est prévu d'obstruer les velux par du carton pour les représentations prévues au VE du 14 novembre.

Consultation d'entreprises pour des travaux de couverture

Jean Luc VALLET précise que 3 entreprises de couverture ont été consultées sur la base d'un cahier des charges. 2 ont répondu avec un montant quasiment identique pour le local « grange » situé près de la salle des fêtes qui représente environ 130 m² de toiture.

Un chiffrage a été également sollicité pour une intervention en couverture à l'école publique ainsi que des travaux de peinture (bureau de la directrice, couloir) et de ravalement de la façade.

Il propose une réunion de la commission des travaux pour examiner les propositions et se rendre sur les sites.

Questions diverses

Michel BENEDETTI rend compte de la dernière réunion du SMICTOM qui a principalement abordé les thèmes suivants :

- Obligation d'économie de déchets issue de la loi sur la transition énergétique
- Gestion des arrêts maladie du personnel du SMICTOM.

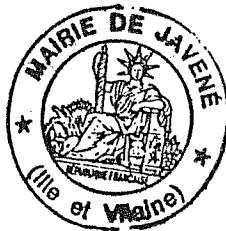
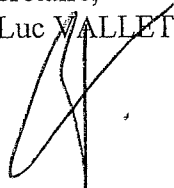
Nicolas HARDY indique que depuis 1 mois ou 2, il constate des odeurs provenant de l'entreprise CHIMIREC, odeurs « insupportables ».

Calendrier :

- | | |
|---|---|
| - Prochain Conseil municipal : | mercredi 18 novembre à 20h |
| - Conseil municipal suivant : | mercredi 9 décembre à 20h |
| - Commission sports : | jeudi 22 octobre à 18h30 |
| - Commission travaux : | vendredi 23 octobre à 18h |
| - Commission Espaces verts | Mardi 27 octobre à 18h30 |
| - Commission Affaires sociales et scolaires | Jeudi 5 novembre à 20 h
et jeudi 12 novembre à 19h |
| - Commission communication : | Lundi 16 novembre à 18h30 |
| - Commission urbanisme –Lotissement - | Lundi 2 novembre à 14h |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h41

Le secrétaire,
Jean-Luc VALLET



Le Maire
Bernard DELAUNAY.

